Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1907)
Heft: 64

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

R 9

Cpl.

L'ART SUISSE
SCHWEIZER KUNST

REVUE MENSUELLE, ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ DES PEINTRES
SCULPTEURS ET ARCHITECTES SUISSES

Administration, Rédaction : Albert SILVESTRE, Genève.

Janvier 1907 — N° 64 — Januar 1907

Prix du Numéro . . . . . 25 cts.
Prix de l'abonnement pour non-sociétaires Fr. 5.— par an

Preis der Nummer . . . . . 25 cts.
Abonnementspreis für Nichtmitglieder . . . Fr. 5 per Jahr

SOMMAIRE :

1° Considérations générales.
2° Communications du Comité Central.
3° Exposition nationale des Beaux-Arts.
4° Exposition municipale de Genève.
5° Exposition de la Société.
6° Assemblée générale.
7° Cotisations.
8° Proposition du Comité Central.
9° Candidats.
10° Cartes de membres.
11° Correspondance des sections.
12° Extrait d'une seconde lettre de la section de Zurich.
13° Concours d'affiches.
14° Correspondance.
15° Propositions des sections.
16° Nouvelles.
17° Concours.
18° Memento des expositions annoncées ou en formation.
19° Bulletin des expositions ouvertes à visiter.

Considérations générales.

Chers Collègues,

Avant de communiquer, au moyen de notre journal, avec les différentes sections et les membres de notre société; avant de discuter les questions qui nous intéressent, ou qui nous sont imposées par les événements de notre vie artistique, il serait bon croyons-nous, d'examiner ensemble, la situation dans laquelle se trouve notre société, l'influence dont nous disposons actuellement, la composition des organes administratifs officiels dont nous dépendons, les règlements qui régissent nos Expositions et voir d'un autre côté si le programme que votre comité va suivre, correspond bien aux nécessités actuelles, et se trouve bien conforme à ce que vous attendez de lui.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés que nous allons rencontrer sur notre route mais avant de les aborder, permettez nous, de réclamer de chacun de vous l'effort qui nous permettra d'arriver au but que nous nous proposons. Encore une fois la tâche n'est pas facile, mais elle sera singulièrement facilitée, si votre comité peut compter sur l'appui de toutes les sections, de tous les membres de bonne volonté, en un mot, de tous ceux qui s'intéressent suffisamment à notre société, pour la vouloir forte et prête à rendre à ses membres, les services que l'on doit attendre d'un groupement tel que le nôtre.

Il est nécessaire aussi d'obtenir plus de cohésion entre les différentes sections, il faut que le comité central soit véritablement le représentant de tous les membres de la société, afin qu'il ait une autorité qui semble lui faire défaut actuellement.

Il est bien certain (et nous n'avons pas cette prétention) que nous ne pourrons jamais satisfaire tout le monde, mais nous voudrions éviter que l'on pût nous adresser le reproche d'être les représentants d'une seule tendance.

SCHWEIZ. LANDESBIBLIOTHEK 1908 A. 247. BERN